

**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE**  
**COMMUNE DE PETOSSE**

L'an deux mil vingt-deux, le 03 mars, le Conseil Municipal de PETOSSE a été convoqué par M. Yves-Marie BOUCHER, Maire, pour le 09 mars 2022.

**ORDRE DU JOUR :**

- Subvention aux associations
- Travaux Ecole – Validation devis
- Travaux de voirie – Validation devis
- Questions diverses

**SÉANCE DU 09 MARS 2022**

**Nombre de conseillers**

**En exercice :** 15  
**Présents :** 11

Le 03 mars 2022 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

**Présents :**

BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BELKADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, FONSECA Jorge, GAUTIER-PINEAU Laurence, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, TOUCHARD Anne-Laure

**Absents excusés :**

BOBINEAU Stéphanie, POTHIER Marie-Corinne,

**Absents excusés avec pouvoir :**

BARBIER Florian à PELLETIER Louissette,  
RENAUDIN Magalie à GAUTIER-PINEAU Laurence,

**Secrétaire de séance :** BELKADI Florian

**Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.**

**N° 2022MARS-18 – SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2022 aux associations et autres organismes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

✓ Protection Civil :	30 €
✓ Croix Rouge :	30 €
✓ CAUE :	40 €
✓ Coopérative scolaire RPI Petosse :	1 000 €
✓ ADILE de Vendée :	50 €
✓ ADMR :	306 €
✓ Secours Catholique :	40 €
✓ Association du patrimoine religieux :	80 €
✓ Fondation du Patrimoine :	75 €

✓ Association RPI « Les Petits Loups » :	856 €
✓ SSIAD ADMR :	241 €
✓ Accueil Jeunes de Petosse :	300 €
✓ Resto du Cœur :	40 €
✓ Coopérative scolaire RPI LE LANGON :	1140 €
✓ Banque Alimentaire :	80 €
✓ L'Outil en Main :	30 €
✓ Secours Populaire Français :	40 €

Soit un montant total de **4 378 €** versé au titre de subvention aux associations et autres organismes.

### **VALIDATION DE DEVIS : TRAVAUX ECOLE ET VOIRIE**

Par manque d'éléments, le Conseil souhaite reportés ultérieurement ces 2 sujets.

### **DIVERS**

Travaux École : Le réajustement des montants des travaux par des plus-values et des moins-values permettent d'effectuer une partie des travaux supplémentaires à venir.

Travaux de Voirie : Le montant de la convention signée avec le SyDEV est inférieur de 12 000 € au prévisionnel des travaux d'aménagement du Lotissement et le marché signé avec EIFFAGE est inférieur de 14 000 € avec l'estimatif mis au budget 2021 : cela permettra de réaliser des travaux non prévus initialement.

**Le prochain Conseil aura lieu le 23 Mars 2022 à 20h00**